

# Définition révisée de l'AIT

Cette définition a été révisée, se voulant plus opérationnelle. L'AIT est actuellement défini comme une dysfonction neurologique brève causée par une ischémie cérébrale ou rétinienne focale, avec des symptômes persistant typiquement moins d'une heure, et sans signe d'infarctus récent à l'imagerie.